

FRAIS DE TAUX D'INTERCHANGE, CARTES DE CRÉDIT ET TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS : DES SOLUTIONS SIMPLES POUR LUTTER CONTRE L'INFLATION, LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET AUGMENTER LA COMPÉTITIVITÉ DES PMES CANADIENNES

COATICOOK, le 10 août – Lundi dernier, 8 août, la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook (CCIRC), participait à une table de discussion initiée par l'Association des détaillants en Alimentation du Québec (ADA) sous les thèmes des frais de taux d'interchange imposés aux détaillants canadiens par les émetteurs de cartes de crédit, ainsi que des avantages et des incitatifs fiscaux pour stimuler les travailleurs expérimentés (65 ans et plus) à retourner sur le marché du travail.

Étaient présents les intervenants suivants :

- Ministre du Tourisme et ministre associé des Finances, l'Honorable Randy Boissonnault;
- Ministre de l'Agriculture et de l'agroalimentaire, l'Honorable Marie-Claude Bibeau;
- M. Dominic Arsenault, représentant de l'ADA et propriétaire de IGA Coaticook;
- M. William Couture, M. Jean-François Blais et M. Jocelyn Forgues, des IGA Fleurimont, East Angus et Bromptonville;
- Mme Renée Fillion, de la Laiterie Coaticook;
- Francis Riendeau, président de la CCIRC.

Deux enjeux importants pour la CCIRC ont été relayé aux ministres fédéraux, M. Randy Boissonnault, et Mme Marie-Claude Bibeau, dont celui des frais de cartes de crédits qui avaient été présenté à la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) les années passées, mais sans évolution concrète.

Transactions par cartes de crédit : des frais d'interchange exorbitants pour les marchands d'ici

La plupart des consommateurs l'ignorent, mais *saviez-vous que les émetteurs de carte de crédit obligent vos marchands locaux à payer des frais de taux d'interchange pouvant aller jusqu'à 4% sur chacune de vos transactions effectuées avec une carte de crédit?* Pour les détaillants canadiens, souvent aux prises avec des marges bénéficiaires plus petites, il n'est pas rare que celles-ci soient englouties par ces géants du crédit. Pour illustrer l'impact de cette pratique non-compétitive, ce taux aurait coûté indirectement 5 milliards de dollars aux commerçants canadiens en 2016¹, de quoi mettre énormément de pression sur les prix à la consommation. Autre exemple tangible, selon un article de *La Presse* en 2021², M. Michel Dépatie, propriétaire du marché Dépatie à Laval, a payé 250 000 \$ de frais d'interchange pour un total de 300 000 transactions effectués sur l'année 2021. Par comparaison, les paiements Interac lui ont coûté 10 000 \$ pour le même nombre de transactions, soit vingt-cinq fois moins coûteux.

¹ Source : https://plus.lapresse.ca/screens/538abfdc-2536-44ef-a530-55673cd45dae%7C_0.html

² Source : <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-06-04/frais-d-utilisation-des-cartes-de-credit/une-menace-pour-la-survie-des-commerçants.php>

Dans le même ordre d'idées, avec la reprise postpandémique, l'inflation et l'évolution des sociétés vers des systèmes de plus en plus numériques, les consommateurs canadiens sont de plus en plus nombreux à effectuer leurs achats en ligne, et par ricochet, par carte de crédit. Au Canada, le taux de frais d'interchange imposé au commerçant atteignent en moyenne 1,5%, mais peuvent parfois dépasser les 4%³. En Europe et en Australie, ce taux est plafonné à 0,5%, au Royaume-Uni on parle de 0,30% et en France de 0,28%. Les commerçants canadiens paient donc cinq fois ce que leurs collègues européens paient pour exactement le même service⁴. L'affaire est d'autant plus frustrante lorsqu'on apprend que les grandes bannières bénéficient de taux réduits alors que les plus petits détaillants doivent se contenter de taux élevés. Par manque de moyen de pression envers ces géants du crédit, les marchands canadiens demandent donc au gouvernement fédéral de normaliser et légiférer à un taux compétitif mondial.

Avantages fiscaux pour les travailleurs de 65 ans et plus

Selon une étude de la BDC, la pénurie de main-d'œuvre risque de continuer d'affecter l'économie du Canada, au moins jusqu'en 2036⁵. Une solution simpliste et facilitante, serait d'augmenter le niveau maximal de revenu qu'un travailleur expérimenté (65 ans et plus) peut déclarer en salaire et en rentes avant de se voir imposé. Des démarches ont été faites en ce sens dans les dernières années, mais avec un manque de volonté réelle, les mesures ayant été mises en place n'étant pas assez avantageuses. Malgré cela, et c'est ce qui est le plus désolant, c'est que plusieurs seraient prêts à « remettre la main à la pâte ».

Pour cette mesure, la CCIRC propose donc au gouvernement du Québec de revoir le *crédit d'impôt pour prolongation de carrière*, le *crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs d'expérience*, la *prime au travail* (crédit d'impôt) et la *déduction pour travailleur*. Au niveau du gouvernement fédéral, la CCIRC propose de revoir le *régime de pension du Canada*, l'*allocation canadienne pour les travailleurs* et le *montant canadien pour emploi*. Des solutions, notamment fiscales, sont proposées aux divers gouvernements dans un [rapport de recherche](#)⁶, réalisé par le directeur du Département de fiscalité et titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke, M. Luc Godbout.

La Chambre tient à remercier l'Honorable Marie-Claude Bibeau et l'Honorable Randy Boissonnault pour la collaboration du gouvernement fédéral dans la tenue de cette rencontre.

-30-

Pour plus d'informations :

Gabriel Ethier Poisson, directeur général

Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook (CCIRC)

819-849-4733 | info@ccircoaticook.ca

³ Source : *Idem*.

⁴ Source : https://plus.lapresse.ca/screens/538abfdc-2536-44ef-a530-55673cd45dae%7C_0.html

⁵ Source : <https://www.revuegestion.ca/penurie-de-main-douvre-la-catastrophe-annoncee>

⁶ Pour consulter le rapport : https://cc45plus.org/wp-content/uploads/2021/04/rapport_CC45.pdf